COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER MARAIS-ARCHIVES

Réunion du 12 octobre 2026

Présents : Jacky ANTONIAZZA ; Claire BADILLET ; Alfred BARNY ; Anne BELLARGENT ; Philippe BEON ; Ann BOSTOEN (membre de l'équipe d'animation) ; Caroline CHAUBARD ; Léa CHENG ; Catherine CHOUMEURTHE ; Dominique CIORA ; Patricia CLARISSE ; Louise DANCY ; Isabelle DAUMONT-TREILLEUX ; Thierry D'AUZON ; Daniele DUPLAT BAZIL ; Agnès FRANCONIE ; Geneviève GRANDINETTI BOURGOIN ; Deborah GUERRE MESRADI ; Hamid HASSNAOUI (membre de l'équipe d'animation) ; Céline HAUSZWALB ; Philippe HERY ; Jean-Franz KATZWEDEL ; Benjamin KOPLEWICZ ; Pascal LEJARRE ; Martine LEYGUES ; Jacques MAEGHT ; Jacky MORELLE ; Robert PAUTOU ; Martine PORTNOE ; Jean-Claude POUSSARD ; François RICHE (membre de l'équipe d'animation) ; Eliane ROSENBERG-MOUNIER ; Françoise SERRAULT ; Sandrine THOURY (membre de l'équipe d'animation) ; Faty TOUZOT ; Denis TREDANIEL ; Nam VU.

Excusés : Serge ATTIAS ; Marie-Paule BELLIOT ; Florent CARRIER ; Eric COULON ; Sophie DAVID ; Lafayette Anticipations – Fondation (Emilie VINCENT) ; Chloé LAFFOND ; Paule MAZEO ; Patrick MOSKOVICZ (membre de l'équipe d'animation) ; Jean TARRISSE.

Auditeurs libres : Philippe BOUCHEZ ; Roselyne CHEVALIER ; Mickaël SARFATI.

Mairie de Paris Centre : Boris JAMET-FOURNIER, Adjoint au Maire de Paris Centre, chargé des quartiers, des chantiers de l'espace public, de la réalisation des engagements, de la transparence, et de la relation avec les habitants, élu référent du Conseil de quartier Marais-Archives ; Lucille YVON, Chargée de démocratie locale, espace public au cabinet du Maire ; Marie-Liesse POYETON, Chargée de participation citoyenne.

ORDRE DU JOUR :

1. **Accueil des nouveaux membres :**
 a. **Présentation de la Charte et du rôle des Conseils de quartier**
 b. **Questions-réponses sur le fonctionnement et l'organisation du Conseil de quartier Marais-Archives**
 c. **Les préoccupations concrètes des nouveaux venus**
2. **Réponses aux questions du 14 septembre 2026, par notre élu référent, Boris JAMET-FOURNIER**
 a. **Réponses aux questions et signalements**
 b. **Nouvelles questions**
 c. **Nouveaux signalements**

3. **Points à voter**
4. **Retour sur le vide-greniers du Marais**
5. **Questions, demandes et annonces diverses**
6. **Fin de réunion à 20h30-21h00**

Accueil des nouveaux membres

L'équipe d'animation a présenté le rôle de l'instance de démocratie locale qu'est un Conseil de quartier ainsi que la Charte des Conseils de quartier de Paris Centre adoptée en 2025 à la suite de la révision de la première Charte des CQ adoptée en 2021.

Les principaux éléments de fonctionnement du Conseil de quartier Marais-Archives ont également été présentés : composition de l'équipe d'animation, rythme des réunions, modalités de traitement des questions et signalements, ainsi que le rôle des commissions et groupes de travail.
Toutes les informations sont à retrouver aux pages 7 et 8 du support de présentation.

À l'occasion d'un tour de table, les nouveaux participants ont partagé les sujets sur lesquels ils souhaitent s'investir ou qu'ils considèrent comme prioritaires pour le quartier :

- Développement des rencontres intergénérationnelles et de l'animation de la vie de quartier ;
- Soutien à la vie associative locale ;
- Sujets liés à la vie des familles et à la place des chiens dans l'espace public ;
- Valorisation des associations et initiatives culturelles ;
- Préservation et mise en valeur du patrimoine historique et culturel du quartier.

Réponses aux questions du 14 septembre 2026, par notre élu référent Boris JAMET-FOURNIER

Boris JAMET-FOURNIER souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.
Il informe ensuite le Conseil de quartier de la situation consécutive à l'incendie du Marché des Enfants-Rouges, survenu dans la nuit du 11 au 12 octobre et ayant entraîné la destruction du marché. Une réunion s'est tenue avec les commerçants sinistrés afin d'évoquer leur accompagnement par la Ville, notamment concernant les assurances et les solutions de relogement temporaire.

- **Réponses aux questions :**

Malgré les actions de communication engagées par la Ville, de nombreux habitants estiment que les dépôts sauvages (emballages, verres, gravas, ordures) demeurent fréquents dans le quartier et que la sensibilisation seule ne suffit plus. Quels moyens la Mairie entend-elle déployer pour renforcer le respect de la réglementation et lutter plus efficacement contre ces comportements ?

La Mairie de Paris Centre reconnaît que les dépôts sauvages demeurent un sujet de préoccupation pour de nombreux habitants et indique mener un travail de fond sur les secteurs identifiés comme des « points noirs ». Cette démarche repose sur un travail partenarial avec les commerçants, les copropriétés et les syndicats afin d'identifier les causes des dépôts et de mettre en place des solutions adaptées sur le long terme.

La Mairie rappelle que son action s'articule autour de trois volets complémentaires : nettoyer, sensibiliser et verbaliser. Lorsque cela est possible, les services cherchent à identifier les auteurs des dépôts afin de les sanctionner. Cette démarche reste toutefois complexe, car elle nécessite souvent des investigations permettant d'établir l'origine des déchets. Des opérations de ce type ont notamment été menées sur certains secteurs, comme la place Sainte-Opportune, avec des verbalisations lorsque les responsables ont pu être identifiés.

La Mairie souligne néanmoins que la sanction seule ne constitue pas une réponse suffisante. Elle souhaite ainsi renforcer les actions de médiation et de sensibilisation, tout en adaptant les dispositifs aux spécificités de chaque site concerné.

Enfin, elle rappelle l'ampleur des interventions réalisées quotidiennement par les services de propreté sur le territoire de Paris Centre, qui couvre plus de 130 km de voirie et 260 km de caniveaux. Les équipes assurent des opérations régulières de nettoyage, complétées par des opérations coordonnées de nettoiement approfondi et des interventions ciblées sur les secteurs prioritaires. À titre d'illustration, plus de 69 000 enlèvements d'objets encombrants ont été réalisés au cours de la dernière année, dont plus d'un quart concernaient des dépôts clandestins.

La réglementation relative aux horaires de livraison des commerces semble encore insuffisamment respectée, générant des nuisances sonores importantes pour les riverains. Quels moyens humains et matériels sont prévus pour assurer l'application effective de la réglementation ? Une évolution de celle-ci est-elle envisagée afin de mieux concilier activité économique et qualité de vie des habitants ?

La Mairie de Paris Centre rappelle que la réglementation applicable aux livraisons à Paris est complexe et varie selon plusieurs critères, notamment le type de voie concernée, les arrêtés en vigueur et le gabarit des véhicules. Certaines livraisons sont ainsi autorisées en horaires nocturnes dans le secteur Marais-Archives.

La Mairie indique être attentive aux nuisances générées par ces activités et souhaite mieux encadrer les livraisons nocturnes afin de préserver la tranquillité des riverains. Elle invite les habitants à signaler les situations problématiques, en précisant autant que possible les horaires concernés, les commerces impliqués et la nature des nuisances constatées. Ces signalements peuvent notamment être effectués via l'application DansMaRue ou relayés par le Conseil de quartier.

Ces informations permettent à la Mairie de solliciter les services compétents afin que des contrôles puissent être réalisés sur place et que le respect de la réglementation soit vérifié, en particulier concernant les nuisances sonores. Toutes les informations sont disponibles sur le site de la Ville de Paris – Logistique, marchandises, livraisons.

Quelles sont les récentes évolutions concernant le BHV et les commerces autour ? De quels leviers la Mairie dispose-t-elle pour sanctuariser les commerces traditionnels du quartier et les enseignes emblématiques ?

La Mairie de Paris Centre ne dispose pas, à ce jour, de nouvelles informations concernant le BHV. Des négociations sont en cours, mais elles ne sont pas publiques.

La Mairie précise suivre ce dossier avec attention et poursuivre les échanges afin de limiter les conséquences des évolutions envisagées. Elle souligne toutefois disposer d'une marge de manœuvre limitée et exprime des inquiétudes quant à l'avenir du site. Si elle se mobilise pour préserver un certain nombre de commerces et maintenir l'attractivité du secteur, elle estime que le BHV ne conservera vraisemblablement pas sa configuration historique.

S'agissant de la protection des commerces traditionnels et des enseignes emblématiques du quartier, les leviers d'action de la Mairie restent limités et dépendent de la nature des commerces concernés. Certains établissements peuvent néanmoins bénéficier de protections prévues par le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) ou par les documents d'urbanisme, qui permettent notamment d'encadrer les changements de destination des locaux et de contribuer ainsi au maintien de certaines activités commerciales.

- **Réponses aux signalements :**

Nouvelles dégradations rue Pastourelle : plusieurs habitants de la rue Pastourelle signalent la persistance de dépôts sauvages récurrents sur l'espace public et la présence de personnes à la rue. Malgré les opérations ponctuelles (départ des équipements de chantier, bornes électriques sécurisées) et les actions menées par la Mairie, ce secteur est un point noir de longue date en matière de propreté.

Les habitants estiment que les actions de sensibilisation ne suffisent plus à elles seules pour faire évoluer les comportements. Ils souhaitent une réflexion globale sur ce secteur. En attendant, la question du renforcement des contrôles, de la verbalisation et des sanctions a été largement évoquée comme un levier nécessaire pour améliorer durablement la situation.

Concernant les personnes à la rue, la Mairie de Paris Centre est en lien avec le Samusocial. Les personnes signalées sont déjà identifiées et leur situation fait l'objet d'un suivi par les services compétents.

Concernant les dépôts sauvages, la Mairie est consciente des difficultés rencontrées par les riverains. Des demandes de renforcement des passages sont régulièrement faites auprès de la Direction de la Propreté et de l'Eau et la Mairie travaille avec ses services pour rendre les interventions plus efficaces. Enfin, la Mairie réfléchit à la création d'un Comité des riverains, instance de travail avec les riverains et les commerçants pour travailler sur des projets concrets pour lutter contre ces points noirs.

Boris JAMET-FOURNIER informe qu'une réunion réunissant les différents acteurs concernés est organisée prochainement.

Les membres du Conseil de quartier remercient la Mairie pour les actions engagées mais ils souhaitent disposer d'éléments plus précis sur les actions, leur calendrier, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs permettant d'en mesurer les résultats.

Si la démarche de concertation est jugée positive, ils souhaitent également connaître les objectifs concrets et les résultats attendus de cette démarche.

Nuisances rue des Quatre Fils et rue de la Perle : plusieurs habitants signalent des nuisances récurrentes liées à la propreté de l'espace public et à des nuisances sonores, causées notamment par le café La Perle. Une attention particulière est également appelée sur les abords de l'école, où des odeurs d'urine sont régulièrement constatées. Les riverains estiment que les moyens actuellement mobilisés ne sont pas à la hauteur de la situation.

La Mairie de Paris Centre prend bonne note de ce signalement. Concernant les problématiques de propreté, une attention particulière sera portée à ce secteur afin de renforcer les interventions des services compétents, notamment aux abords de l'école où les nuisances signalées nécessitent un entretien plus régulier.

S'agissant des nuisances attribuées à l'établissement La Perle, des échanges ont déjà eu lieu avec le gérant. Celui-ci a indiqué rencontrer régulièrement des difficultés liées aux verbalisations et aux interventions de police en raison des nuisances constatées aux abords de l'établissement. La Mairie va néanmoins rappeler à l'exploitant qu'il demeure tenu de veiller au respect de ses obligations et à la prévention des nuisances générées pour le voisinage.

Dégradation récurrente du mobilier urbain : les habitants signalent que le mobilier urbain est fréquemment utilisé comme support d'expression ou de communication, au détriment de son aspect d'origine et de la qualité du cadre de vie. Il prennent pour exemple des potelets repeints rue du Roi-de-Sicile (couleur du drapeau italien devant une librairie italienne) et rue des Blancs-Manteaux (têtes japonaises type street-art). Les membres du Conseil de quartier s'interrogent sur les moyens pouvant être renforcés pour prévenir ces dégradations et mieux préserver le mobilier urbain.

La Mairie de Paris Centre partage ce constat. Le signalement des dégradations via l'application Dans Ma Rue reste le principal moyen d'action, il permet aux services d'identifier rapidement les dégradations et d'intervenir dans les meilleurs délais par les services concernés. Lorsque cela est possible, ces signalements permettent également de constater les faits et de solliciter la police municipale afin d'identifier les auteurs et, le cas échéant, de les sanctionner.

Un membre du Conseil de quartier signale que les potelets installés rue du Bourg-Tibourg /rue de Sicile ont depuis été ciselés. Boris JAMET-FOURNIER souligne le caractère récurrent de ces dégradations à cet endroit et indique qu'une réflexion devra être menée sur des aménagements plus résistants que les potelets actuellement utilisés.

- **Nouvelles questions :**

- Face aux difficultés signalées par les riverains pour traverser le carrefour Rambuteau-Temple depuis la mise en œuvre du nouveau plan de circulation, la Mairie prévoit-elle la mise en place d'un « plan de circulation piéton » incluant des aménagements pour renforcer la signalisation, la visibilité des traversées piétonnes

et la lisibilité des priorités entre usagers (piéton, cycliste, voiture) ? Si oui, dans quels délais ?

- À la suite de la fermeture de l'établissement Tata Yaya en juin 2026 et de l'ouverture d'un nouveau bar à fléchettes dans les mêmes locaux, exploité selon les riverains par la même équipe, la Mairie est-elle informée de cette situation ? Quelles démarches peut-elle prendre afin de protéger le bien-être des riverains et celui des pensionnaires du centre d'urgences EMAPSY (équipe mobile et d'accueil psychiatrique), situé 116 rue du Temple, à moins de 100 mètres du bar ?

Eléments d'échanges (toutes les informations sont à retrouver aux pages 13 à 16 du support de présentation) :

- *Tata Yaya a fait l'objet de procédures ayant conduit à sa fermeture en juin 2026 : des activités jugées problématiques s'y seraient déroulées pendant plusieurs années (interdiction préfectorale d'exercer de mars 2024 + jugement administratif ordonnant fermeture en mars 2025).*
- *Les riverains signalent l'ouverture d'un nouveau bar à fléchettes dans le même local et indiquent que l'équipe d'exploitation serait, selon eux, identique à celle du précédent établissement.*
- *Ils soulignent la présence, à proximité immédiate (environ 75 mètres), du centre d'urgence psychiatrique EMAPSY, établissement de soins concerné par les dispositions relatives aux zones protégées autour de certains établissements de santé. Le Code de la santé publique prévoit en effet des restrictions à l'implantation de débits de boissons à proximité de certains établissements de santé, selon des distances fixées par l'autorité préfectorale.*
- *Plusieurs interventions ont également porté sur des questions de sécurité, notamment à la suite de l'aménagement d'un espace en sous-sol (cave) dont les conditions d'exploitation et la conformité aux règles de sécurité incendie et d'accueil du public interrogent.*

Boris JAMET-FOURNIER indique qu'un courrier sera adressé à la Préfecture de Police afin de demander des vérifications sur la situation administrative de l'établissement et le respect de la réglementation en vigueur.

- Où en est la mise en œuvre du vœu relatif à la circulation dans le Marais et selon quel calendrier les différentes étapes du projet, notamment l'expérimentation prévue, seront-elles déployées ? Quelles sont les modalités envisagées pour associer le Conseil de quartier au suivi de ce dossier ?

 - **Nouveaux signalements :**

- Une conseillère attire l'attention sur les nuisances générées par l'**activité du restaurant Baby Love Burger** (105 rue Vieille du Temple). En effet, il semblerait que l'extraction n'est pas à distance suffisante des fenêtres d'habitation de l'immeuble (côté cours) et que les normes de filtrage d'odeurs ne soient pas respectées.

- Des conseillers signalent la présence toujours importante de **fat-bikes sur les pistes cyclables** et s'inquiètent des risques pour la sécurité des usagers. Ils s'interrogent sur les actions menées par la Police Municipale et les résultats obtenus.
- Des conseillers alertent sur **le devenir de l'ensemble patrimonial « Hôtel de la Garde »**, situé au 28 rue Charlot, dont certains éléments remarquables ne bénéficieraient pas de protection spécifique. Ils s'interrogent sur les moyens permettant de préserver les éléments décoratifs, artisanaux et industriels du bâtiment dans le contexte de sa mise en vente (toutes les informations sont à retrouver aux pages 19 à 21 du support de présentation).

Points à voter

Représentant(s) du Conseil de quartier Marais-Archives au Conseil Local du Handicap (CLH) :

Il est rappelé que Sandrine THOURY représente déjà le CQ au sein du CLH. À la suite d'un appel à candidatures, Martine PORTNOE, seule volontaire, propose de rejoindre cette instance. Le Conseil de quartier approuve à l'unanimité sa désignation en tant que seconde représentante.

Proposition pour le budget d'investissement 2026 (forfait annuel de 8264 €) :

Les Conseillers ont voté précédemment les enveloppes suivantes :

- *Complément pour l'abri de jardin au Clos des Blancs-Manteaux – 750 €*
- *Achat d'un disque dur pour l'équipe d'animation du Conseil de quartier – 200 €*
- *Achat de matériels « podcast » – 800 €*

Une conseillère propose un projet visant à créer un espace de détente et de santé au sein du Collège François Couperin. Le projet prévoit l'acquisition de matériels de remise en forme, notamment deux vélos d'appartement et un tapis de course, pour un montant estimé à 1700 €. Le projet est adopté par les conseillers (20 pour, 3 contre, 8 abstentions).

Une conseillère demande si le reliquat du budget d'investissement du Conseil de quartier pourrait être mobilisé pour contribuer au financement de la reconstruction du marché des Enfants Rouges. La chargée de participation citoyenne indique qu'elle se renseignera sur cette possibilité.

Changement de date pour la séance de novembre :

En raison d'un conflit d'agenda, **la prochaine séance initialement prévue le 9 novembre est décalée au 16 novembre, à la Mairie de Paris Centre.**

Référent des panneaux d'affichage du CQ :

Le CQ dispose de deux panneaux situés rue Beaubourg (école Chapon) et rue Michel Le Comte. François RICHE, référent des panneaux d'affichage renouvelle sa candidature. Sa reconduction est approuvée à l'unanimité.

Par ailleurs, il annonce son départ de l'équipe d'animation, qui le remercie pour son engagement et investissement au cours de ces dernières années.

Retour sur le vide-greniers du Marais

Les CQ Marais-Archives et Marais-Place des Vosges ont organisé le 3 octobre dernier, la cinquième édition de leur vide-greniers du Marais (rues de la Perle et des Quatre Fils). Le CQ remercie les animatrices et toutes les personnes ayant participé au bon déroulement de cet événement.

Questions, demandes et annonces diverses

- Les annonces d'événements dans le quartier :
 - Première réunion plénière du Conseil Local de Santé Mentale de Paris Centre, le 15 octobre à 18h30.
 - Les journées parisiennes de la réparation à l'Académie du Climat les 17 et 18 octobre.
 - « L'Ecole du kiosque » le 25 octobre, sur le thème du Psychisme.
- Prochaine séance du Conseil de quartier : **lundi 16 novembre 2026 à la Mairie de Paris Centre**
- Pour signaler une incivilité du quotidien les conseillers sont invités soit :
 - **A consulter la page dédiée sur Paris.fr :** https://www.paris.fr/pages/signaler-une-incivilite-du-quotidien-3800?
 - **A contacter le centre d'appel de la Ville de Paris (3975)** qui permet de signaler une incivilité aux agents de la Police municipale 7j/7 et 24h/24.
 - **A utiliser l'application Dans Ma Rue** qui permet de signaler toute anomalie sur l'espace public
 - **En cas de gêne ou de nuisances causées par une activité professionnelle (bruits ou odeurs provenant de l'intérieur de locaux commerciaux ou professionnels),** un signalement est possible en ligne (à la Rubrique « Trouver le bon interlocuteur »)
 - **A contacter la Police Nationale en composant le 17** qui permet de demander une intervention face à une situation dangereuse ou illégale.

- Liens utiles :
 - Les comptes-rendus des plénières et les présentations PPT sont disponibles sur la page dédiée du Conseil de quartier.
 - Agenda des Conseils de quartiers : https://openagenda.com/conseils-de-quartier-paris-centre.